



# LIVRET D'ACCUEIL



## L'accompagnement au **quotidien**

Des mains tendues vers tous  
sur Saint-Jean-d'Angély et en Charente-Maritime

Tous services d'aide à domicile - Service de soins infirmiers

**Association d'Aide à Domicile en Activités Regroupées**





# Sommaire

et ses **services**  
**d'aide à domicile**



Introduction	4
L'accueil	6
Organigramme	8
Organisation du travail	9
Plan d'action	10
Service prestataire	11
Service mandataire	12
SSIAD service soins infirmiers	13
Rôle des services	
Rôle du service prestataire	14
Rôle du service mandataire	15
Gardes de nuit	16
Rôle des aides soignantes	
Télé alarme ou télé assistance	17
Droits et libertés individuels	18

L'ADAR, une association  
**d'action sociale**

# Introduction

**en faveur des retraités,  
 des personnes âgées,  
 des handicapés...**

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002  
 constitue une réelle redéfinition  
 de l'action sociale et médico-  
 sociale construite sur deux  
 axes principaux : la priorité  
 donnée aux droits des personnes  
 âgées, dépendantes ou non, aux  
 personnes handicapées  
 et la reconnaissance explicite  
 des services de l'aide à domicile.



Le service administratif exerce  
 ses fonctions au 27 rue du Château.

Le site se compose d'une entrée,  
 de quatre bureaux, d'une grande salle  
 de réunion et d'un local  
 pour les archives.



**L'Adar est certifié ISO 9001**  
**Système de Qualité et de Management**

L'Adar, association d'aide à domicile de Saint-Jean-d'Angély, est une association d'action sociale en faveur des **retraités**, des **personnes âgées**, des **personnes handicapées**, voire pour tous les âges, pour tous ceux qui souhaitent bénéficier d'un personnel de qualité.

Pour mieux vous servir,  
l'Adar a agrandi ses bureaux en 2011.



L'Adar est propriétaire des locaux situés sur les anciennes fortifications et les douves qui conduisaient au Château Royal détruit au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'Adar, qui a donné son adhésion à deux fédérations nationales : Adessa et UNIOPPS, est une association privée à but non lucratif créée le 19 novembre 1971 par quatre Angériens qui, à l'époque, ont investi leurs propres finances, leur aptitude et toute leur énergie.

Besoin d'une  
**information,**

# L'accueil

**L'ADAR est à votre  
entière disposition**



**Une personne  
est toujours présente  
pour recevoir  
et répondre aux besoins.**



L'Adar met à la disposition de tout public ses divers services d'aide et de maintien à domicile.

Se rendre au bureau, obtenir un renseignement, un simple appel permet de prendre rendez-vous :

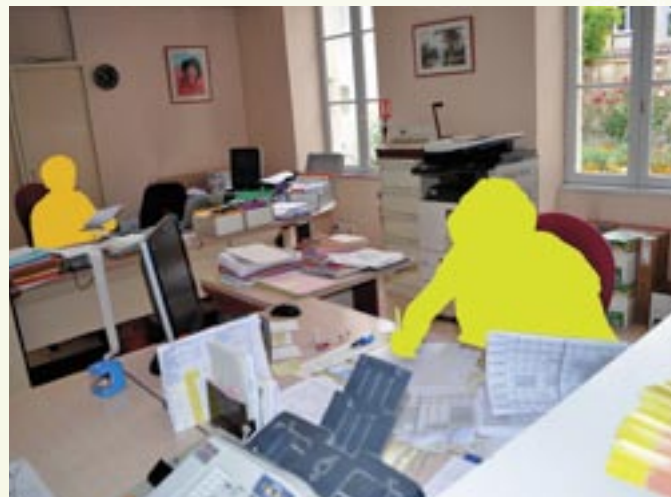
**Du lundi au vendredi  
de 9 heures à 12 heures  
et de 13 h 30 à 18 heures.**

**Les samedis, dimanches  
et en dehors des  
heures d'ouverture,  
une permanence  
téléphonique  
est toujours assurée,  
sans oublier  
le répondeur.**



Vous y trouverez également **une aide** pour toutes les autres démarches administratives, par exemple :

- Les **déclarations** annuelles des **revenus** soumis aux impôts.
- Une aide pour les **demandes** de départ à la **retraite**.
- Des informations sur les éventuelles participations d'organismes pour la **rénovation de l'habitat**.
- Une demande d'**allocations logement**.
- Une **orientation** vers différents services compétents face à la demande.



Les responsables de l'association reçoivent les demandes, constituent le dossier du futur usager après avoir fait une évaluation de son état de santé qui se classe entre le GIR 6 et le GIR 1, l'état de son domicile ou tout autre besoin pour ensuite diriger la demande vers la caisse de retraite concernée.

Gérée par un conseil  
d'administration,

# Organigramme

**L'ADAR est l'œuvre  
d'une équipe**

## Conseil d'administration composé de 12 membres

Présidente : **Gisèle Triaud**

Vice-président : **Gilbert Croizet**

Directeur : **Philippe Pirsch**

## Équipe administrative

Secrétaire de direction

**Marylène Senelle**

Gestion des emplois du temps

**Estelle Savary**

Comptabilité générale  
Feuilles de paie  
Charges sociales et fiscales

**Nathalie Drouard**

Service de soins infirmiers  
à domicile aux personnes âgées  
Infirmière coordinatrice

**Florence Morel**

Avec l'ADAR, vous avez  
à votre disposition

# Organisation du travail

une **force** de  
plus de **75 personnes**

**Le service prestataire emploie chaque mois 63 agents à domicile. Douze d'entre elles sont titulaires du DEAVS (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale). Ce personnel a reçu une formation spécifique lui permettant d'intervenir auprès des malades dépendants.**

Tout le personnel a reçu une formation  
de base.

Une formation d'intégration à la profession  
est dispensée pour chaque nouvelle  
embauche.

Toutes les personnes qui ne bénéficient  
d'aucune prise en charge peuvent utiliser  
le service mandataire.

Grâce à son service mandataire, l'Adar vous  
décharge de toute contrainte administrative.

Le service de soins infirmiers est composé  
d'une infirmière coordinatrice  
et de six aides-soignantes.

Les trois services réunis  
font apparaître que l'Adar est un acteur  
important de l'économie sociale.



Vous avez, avec  
l'ADAR, l'assurance

# Plan d'action

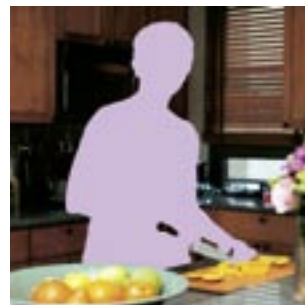
d'un **service  
de qualité**  
certifié



Développer la qualité est une obligation aussi bien pour le bénéficiaire que pour l'intervenant.

L'Adar a obtenu **l'autorisation** du Conseil général et la **certification qualité**.

L'Adar est également l'un des très rares prestataires de Charente-Maritime à avoir obtenu la certification **ISO 9001** (Système de Qualité et de Management - SQS).



**L'Adar veut rester une association avec un esprit « associatif », dans le meilleur sens du terme, tout en étant à la pointe de l'information, en appliquant avec rigueur son rôle d'employeur, et en gardant à l'esprit qu'il doit fournir aux bénéficiaires une aide constructive pour un maintien à domicile de qualité correspondant à ses besoins. En même temps, elle développe et innove en permanence ses domaines de compétences.**

Le service prestataire évolue sur le canton de Saint-Jean-d'Angély à la demande de la Cramco, une antenne est également en place à Marsilly, une permanence est assurée chaque mardi à la mairie.

**Vous êtes pris en charge par l'ADAR qui gère l'ensemble de la prestation**

# Service prestataire

**et assume les responsabilités d'employeur**

Les prises en charge sont obtenues auprès des caisses de retraite.

**CARSAT**

**APA** (Allocation personnalisée autonomie) versée par le Conseil général

**Aide sociale**

**RSI, Fonction publique, CNRACL...**



Viennent s'ajouter les intermutuelles et les prestations assurées auprès des protégés de l'Udaf ainsi que le prêt de main-d'œuvre.

La participation laissée à la charge du bénéficiaire est fixée par chaque caisse de retraite, est recouvrée par l'Adar.

**Le bénéficiaire peut prétendre à une réduction d'impôt en présentant l'attestation annuelle délivrée par l'Adar.**

# Service mandataire

Vous devenez  
**employeur,**  
un contrat  
de mandat régit  
vos relations  
avec l'ADAR



L'Adar demande  
des frais de gestion,  
un forfait mensuel  
pour certains,  
un tarif horaire  
pour d'autres.

## L'association offre et assume les services suivants :

- Recrutement et sélection de l'employée.
- Inscription du bénéficiaire à l'Urssaf.
- Demande d'exonération des charges patronales de Sécurité sociale pour les employeurs de plus de 70 ans.
- Déclaration trimestrielle à l'Urssaf.
- Présentation des contrats de travail.
- Établissement des bulletins de salaire.
- Observation de la convention collective du particulier employeur.
- Fourniture d'une remplaçante en cas d'absence.

**Vous pouvez, sur présentation d'une attestation annuelle de dépenses fournie par l'Adar, bénéficier d'une réduction d'impôt.**

# soins infirmiers

**le service de soins  
intervient à votre  
domicile**

- Ce service répond à une alternative de longue durée ou à une participation familiale épuisée et devenue trop lourde.
- Des aides-soignantes, au nombre de six, employées à temps partiel, répondent aux besoins, elles sont encadrées par une infirmière coordinatrice.
- Le médecin traitant uniquement détermine et prescrit les interventions d'aide-soignante.
- Une convention est signée avec tous les infirmiers libéraux qui effectuent des actes chez le patient concerné. Les actes sont payés par le service de soins infirmiers.
- Le service travaille avec tous les professionnels libéraux. Le patient garde le libre choix de son médecin, de son infirmier et si besoin de tout autre intervenant.



**Les soins prodigués sont pris  
en charge intégralement par  
la caisse de sécurité sociale.**

*(\*) Ce service est prescrit très souvent pour une sortie d'hôpital.*

Avec l'ADAR, vous avez le choix entre **trois services** pour vous

# Rôle des services

apporter toute l'aide dont vous avez besoin

## NOUVEAUX SERVICES

### Lecture pour malvoyants

Difficile de renoncer au plaisir de lire, l'Adar a mis en place un service de lecture à domicile. Il est assuré à la demande.

### Atelier bien-être

Une nouvelle façon de communiquer avec des connaissances différentes.

Certaines personnes ont la chance de bien vieillir et souhaitent, autant qu'il se peut, prendre de l'âge en conservant une belle image de soi.

Une bonne mine avec un petit maquillage, une manucure, sont valorisants, les massages visage-nuque sont relaxants.

C'est pourquoi, l'Adar a mis en place ce service expérimental.

## Rôle du service prestataire

Ce service, qui s'adresse aux retraités ou personnes malades, dépendants ou non, apporte une aide pour les actes quotidiens.

Les employées à domicile sont chargées de :

- Faire les courses et préparer les repas en observant les régimes.
- Accomplir les tâches ménagères nécessaires au bon entretien du logement et du linge (sols, vitres, lavage, repassage...).
- Faire le lien entre la personne aidée, sa famille et l'association.
- Aider aux tâches administratives.
- Soutenir et reconforter le bénéficiaire dans sa maladie et son handicap.
- Aider à la toilette, à l'habillage (en dehors de la prescription médicale).

Le plus souvent possible, cet acte de toilette et d'habillage est confié et pris en charge par une auxiliaire de vie.





### Rôle du service mandataire

Il est assuré par des employées à domicile, il est similaire au service des agents à domicile, mais il est différencié par son financement puisqu'il est à la charge de l'usager.

Ce service complète pour certaines employées leur temps de travail, pour d'autres il fournit un temps plein.

Ce service requiert une certaine souplesse, il peut être occasionnel ou continu, mais bien souvent il rencontre des tâches très lourdes, il est aussi intéressant pour ceux qui ont des revenus dépassant les plafonds fixés par les caisses de retraite, le prix de revient est moins élevé.

Il est utilisé par des personnes handicapées et également par des personnes en activité à tarif entier.





## Gardes de nuit

Les gardes de jour et gardes de nuit rentrent dans le cadre du service mandataire.

## Rôle des aides soignantes

Elles sont autorisées à effectuer des soins par délégation de l'infirmier :

- Toilette, nursing.
- Shampoing, bain de pieds.
- Bain, douche.
- Soins d'incontinence.
- Prévention d'escarres.
- Lever, coucher.

Les interventions sont organisées par l'infirmière coordinatrice en fonction des prescriptions médicales et des besoins reconnus.

Si nécessaire, une mise en place est faite de lit médicalisé, soulève-malades, fauteuil roulant...

Au domicile de chaque patient est déposé un dossier de transmission destiné à tous les intervenants permettant le suivi médical.



# Télé alarme ou télé assistance

Et si quelqu'un  
**veillait** sur vous

17

**à toute heure du jour  
et de la nuit**



**C'est un boîtier porté  
autour du cou ou au poignet  
sur lequel on appuie  
en cas de chute du malade  
ou tout autre motif**, il donne  
l'alarme à une centrale  
qui transmet l'appel  
aux personnes désignées  
lors de l'installation  
(famille, amis ou voisins)  
en cas d'absence de ces  
personnes, chez les pompiers.

**L'Adar peut vous orienter vers le service  
de télé alarme ou de télé assistance  
qui vous conviendra au mieux.**

**La télé assistance  
a pour mission l'écoute,**  
particulièrement  
dans les moments  
de solitude ou de détresse.

Les réponses données  
sont les mieux adaptées  
aux besoins de chacun.



Vous avez des  
**droits** et l'ADAR

# Droits et libertés individuels

**s'engage  
à les respecter**

## Garantie des droits

Tout bénéficiaire a droit à la confidentialité des informations le concernant.

Les salariées de l'association sont tenues au secret professionnel, elles s'engagent à ne pas divulguer les données concernant les personnes aidées et les événements survenus à leur domicile.

## Garantie du respect

Le bénéficiaire a droit au respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée et de sa sécurité.

## La qualité

L'Adar est désormais certifiée **ISO 9001** Système de Qualité et de Management (SQS).



L'Adar a également contractée des contrats d'assurance responsabilité civile afin de garantir les dégâts corporels et matériels qui pourraient être provoqués par le personnel.



## Confidentialité

- Les données concernant la personne aidée font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative aux fichiers et aux libertés.
- La personne a le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement nominatif de données la concernant dans les conditions fixées à l'article 26 de cette même loi.
- La personne aidée peut exercer son droit d'accès et de rectification auprès des services administratifs.
- La communication des documents et des données s'effectue dans le respect des lois en vigueur et des préconisations prévues par la charte des droits et des libertés à la personne.



Les données médicales sont protégées par le secret médical, les autres sont protégées par le secret professionnel auquel est tenu l'ensemble des personnels de l'association (intervenant à domicile et personnel administratif).



### **ADAR de Saint-Jean-d'Angély**

Association d'aide à domicile en activités regroupées

Siège social :

**1, rue des Tulipes - 17400 Saint-Jean-d'Angély**

Tous services administratifs :

**27, rue du Château - 17400 Saint-Jean-d'Angély**

Téléphone : **05 46 32 08 80 - 05 46 32 56 88**

Fax : **05 46 32 08 39**

Site Internet : **[www.adar17.fr](http://www.adar17.fr)**

Courriel : **[adar17400@wanadoo.fr](mailto:adar17400@wanadoo.fr)**

Une annexe est en place en mairie de Marsilly

Téléphone : **05 46 01 30 10**

